

La ministre de la Culture annonce le premier volet du plan de réforme de l'audiovisuel public

Le 4 juin 2018, la ministre de la Culture Françoise Nyssen a présenté son plan de réforme de l'audiovisuel public, engagement de campagne du président de la République. La ministre a insisté sur la méthode du gouvernement, qui s'appuie sur un travail mené collectivement depuis plusieurs mois par les représentants des six sociétés de l'audiovisuel public (Ina, France Médias Monde, Radio France, Arte, TV5 Monde, France Télévisions). Elle a affirmé que la « transformation de l'offre » doit être la priorité : « à l'heure des bouleversements numériques, il faut privilégier l'investissement dans les contenus plutôt que dans un mode de diffusion ». Ainsi, la ministre souhaite que le service public audiovisuel réaffirme sa différence, pour devenir : « un média engagé, qui ose la création » (formats inédits, écritures originales), et qui « anticipe des usages liés aux mutations technologiques ». Un média engagé, c'est-à-dire qui assume les trois grandes missions de service public : la proximité (multiplier par 3 les heures de programmes régionaux sur France 3, plus de synergies avec France bleu), l'information et le débat d'idées, ainsi que l'éducation. A cette fin, la ministre a annoncé le lancement, dès le 6 juin 2018, d'une plateforme de décryptage des fausses nouvelles, hébergée sur le site de France info (« Vrai ou fake »). Une offre commune en matière d'éducation grand public devrait également être lancée. Le service public audiovisuel doit donc prendre des risques en matière de création. La ministre a annoncé avoir « sanctuarisé » les 560 millions d'euros investis chaque année dans la production de contenus. D'autre part, deux nouvelles plateformes numériques vont être lancées pour porter cette création. Tout d'abord, un nouveau média des arts et de la culture, qui sera lancé fin juin 2018, rassemblant des centaines d'heures de captations, des podcasts, des webseries, à partir des offres des six sociétés. Ensuite, une offre « jeunesse » commune à Radio France, France Télévision et France Médias Monde, avec des formats courts et innovants. « C'est un des enjeux majeurs de la réforme afin de reconquérir les jeunes publics ». Insistant sur la nécessité d'anticiper les usages liés au numérique et de satisfaire les « digital natives », la ministre a également annoncé un investissement sérieux dans le numérique, avec 150 millions d'euros supplémentaires investis conjointement d'ici 2022 par les sociétés de l'audiovisuel public. Le souhait est également d'investir dans la construction d'une solution d'offre à la demande en phase avec les usages en pleine expansion. Mais « pour cela, il faut faire des choix » et la ministre a d'ores et déjà annoncé que France Télévisions libérerait au moins le canal hertzien de France 4 et qu'une concertation serait lancée concernant le maintien de France Ô sur ce canal. Insistant la nécessité d'impliquer l'ensemble des professionnels du secteur audiovisuel, et de la filière de la création, la ministre a annoncé avoir nommé une mission pour mener à bien la concertation. Après s'être concentrée sur la transformation de l'offre, la ministre a annoncé qu'elle présenterait, en 2019, trois projets de loi

portant sur la réforme de la gouvernance, la régulation à l'heure du numérique et la réforme de la contribution à l'audiovisuel public.